

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 3 FÉVRIER 2026 À
19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Richard Beaudry	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Magella Landry	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Madame Cindy Carbonneau	Conseillère
Madame Josette Delphin	Conseillère
Madame Marina Landry	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
--------------	-------------------

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h00.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Richard Beaudry. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**1. RÉSOLUTION N° 2026-018
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026 : ADOPTION**

ATTENDU que la lecture de l'ordre du jour a été faite;

Il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2. RÉSOLUTION N° 2026-019
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27
JANVIER 2026 : ADOPTION**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2026;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2026 tel que rédigé.

3. RÉSOLUTION N° 2026-020
OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉALISATION DU PGA-EAU:
AUTORISATION

ATTENDU qu'une bonification de l'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) est accordée aux municipalités qui sont engagées à faire une démarche de gestion des actifs en eau;

ATTENDU que le plan de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-eau) est un outil de gouvernance qui permet une prise de décision éclairée afin d'optimiser l'utilisation et la performance de nos actifs;

ATTENDU que le programme TECQ 2024-2028 bonifie de 10% l'enveloppe des municipalités élaborent un tel plan de gestion qui équivaut pour la Municipalité à une somme de 27 814 \$;

ATTENDU que le programme TECQ 2024-2028 couvre également les coûts de consultants qui prêtent assistance aux municipalités pour l'élaboration de ce plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger à mandater la firme Tetra Tech, qui accompagne déjà la Municipalité dans la gestion du programme TECQ 2024-2028, pour prêter assistance à la Municipalité dans l'élaboration de son plan en vertu d'une offre de service dont le coût se situera à l'intérieur d'une enveloppe de 21 000 \$ payable en fonction de l'avancement du projet;

QU 'un comité de gestion des actifs municipaux en eau soit formé du directeur général, de l'adjointe à la direction et du responsable de l'eau potable et ce, conformément aux recommandations formulées dans l'offre de service de la firme Tetra Tech.

4. RÉSOLUTION N° 2026-021
OCTROI DU MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
2025 DE LA MUNICIPALITÉ: AUTORISATION

ATTENDU qu'une firme d'auditeur doit être mandatée annuellement pour faire rapport au conseil sur les états financiers de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité est satisfaite des services de la firme MNP avec qui elle fait affaire depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marina Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate la firme MNP pour procéder à l'audit des états financiers 2025 de la Municipalité et autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger à signer, en son

nom, l'offre de service présentée, à l'intérieur des paramètres prévus par le budget.

**5. RÉSOLUTION N° 2026-022
CONSTITUTION D'UN FONDS DE RÉSERVE POUR LES
ÉLECTIONS MUNICIPALES: AUTORISATION**

ATTENDU conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la Municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des prochaines élections municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger, à procéder à la création d'un fonds dédié à la tenue d'élections par l'intermédiaire d'un compte d'épargne détenu dans une institution financière et qu'il y dépose la somme équivalente aux coûts de la dernière élection à partir du fonds général.

**6. RÉSOLUTION N° 2026-023
RAPPORT 2025 CONCERNANT L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE: DÉPÔT**

ATTENDU qu'un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé annuellement;

ATTENDU que le rapport pour l'année 2025 sera déposé sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le rapport 2025 concernant le règlement sur la gestion contractuelle, tel que déposé par le directeur général, monsieur Benoit Léger.

**7. RÉSOLUTION N° 2026-024
RÈGLEMENT N° R-2026-001 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026:
ADOPTION**

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 27 janvier 2026 et qu'un avis de motion a été publié à cet effet;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le règlement N° R-2026-001 tel que présenté.

8. SUIVI DU COMITÉ TOURISME ET PATRIMOINE : INFO

9. SUIVI SUR LES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES: INFO

Le nouveau transporteur est en opérations et occupe un comptoir à l'aérogare.
Les deux projets de réfection sont presque prêts à aller en appel d'offre.

10. RÉSOLUTION N° 2026-025 OCTROI DU MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025 DE L'AÉROPORT: AUTORISATION

ATTENDU qu'une firme d'auditeur doit être mandatée annuellement pour faire rapport au conseil sur les états financiers de l'aéroport;

ATTENDU que la Municipalité est satisfaite des services de la firme MNP avec qui elle fait affaire depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate la firme MNP pour procéder à l'audit des états financiers 2025 de l'aéroport et autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger à signer, en son nom, l'offre de service présentée, à l'intérieur des paramètres prévus par le budget.

11. SUIVI DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE: INFO

En attente du plan design commandé.

12. SUIVI DU COMITÉ SUR LE RÉSEAU ROUTIER : INFO

La priorité est d'établir l'étendue du mandat et valider si le recours à l'expertise locale pourrait contribuer à la réalisation du projet à un coût moindre.

13. SUIVI DU COMITÉ D'URBANISME : INFO

Le comité a tenu sa première réunion avec quelques demandes de citoyens en analyse. La Municipalité devra adopter un nouveau règlement qui encadrera l'entretien des propriétés classées patrimoniales par la MRC.

14. SUIVI DU COMITÉ RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC NUTASHKUAN: INFO

Une première rencontre a eu lieu avec des membres du conseil de Nutashkuan, dont Réal Tettaut.

Un bon esprit de collaboration semble s'installer entre nos deux communautés.

Comme plusieurs dossiers sont en cours qui concerne la communauté et la Municipalité (havre de pêche, santé, service incendie, Pointe-Parent, etc.) il a été décidé de mettre en place un comité permanent réunissant des décideurs des deux communautés pour faire un suivi continu sur ces dossiers.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Bérangère Landry offre à la Municipalité une portion sur la vente de son nouveau livre qui pourra être vendu au bureau d'accueil. Les sommes récoltées devront servir à financer des travaux à la Vieille école.

16. BALANCE DE VÉRIFICATION ET COMPTES

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payables ou à payer du mois de janvier 2026, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

Le directeur général a expliqué aux élus quels sont les éléments les plus pertinents à surveiller sur ces documents.

17. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu un compte rendu de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

19. RÉSOLUTION N° 2026-026 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h45.

Richard Beaudry
Maire

Benoit Léger
Directeur général